

# LE STATUT DE L'ANCIEN CHEF D'ÉTAT DANS LE CONSTITUTIONNALISME AFRICAIN

ÉTUDE D'UN PHÉNOMÈNE DE CONSOLIDATION DÉMOCRATIQUE

## Résumé de la thèse

Si on remonte le temps, à peine deux décennies en arrière, une étude sur le statut de l'ancien chef d'État en Afrique en tant qu'objet de droit constitutionnel aurait été quasiment impossible. Les phénomènes de longévité au pouvoir au sein de régimes pourtant proclamés démocratiques favorisent moins des alternances régulières et pacifiques. Bien qu'encore prégnants, ces faits ont cependant diminué, avec l'heureuse conséquence de l'augmentation du nombre de membres de la catégorie d'anciens chefs d'État. Cet élargissement du cercle d'anciens mandataires a entraîné une production normative suffisante pour dessiner les contours de leur statut juridique. L'objet de cette thèse est de rendre compte de ce phénomène, qui s'inscrit par ailleurs dans l'ingénierie constitutionnelle de consolidation démocratique.

Ainsi exposée, cette étude doit alors être regardée comme une réflexion sur la manière dont le droit constitutionnel saisit l'ancien chef d'État. Bien que présentant une dimension factuelle, le terme statut ne se résume pas pour autant à une approche exclusivement descriptive qui aurait pour fonction de simplement présenter le sort réservé à l'ancien chef d'État. Au contraire, l'étude emprunte une démarche analytique, se basant sur l'incidence que pourrait avoir, de manière générale, cet objet sur la pratique du constitutionnalisme dans cet espace.

Outre le fait qu'un tel sujet prend légitimement sa place dans l'ensemble des contributions consacrées à l'encadrement du pouvoir politique en Afrique, l'époque, marquée sans doute par la résurgence de la personnalisation du pouvoir et la violation des principes fondamentaux du constitutionnalisme moderne, est propice à une telle réflexion.

**Mots clés.** Ancien chef d'État, Privilège matériel, Juge constitutionnel à vie, Sénateur à vie, Responsabilité interne et internationale, Immunité, Amnistie Identité constitutionnelle africaine, Renouveau démocratique, serment présidentiel, encadrement du pouvoir politique.

# THE STATUS OF THE FORMER HEAD OF STATE IN AFRICAN CONSTITUTIONALISM

## STUDY OF A PHENOMENON OF DEMOCRATIC CONSOLIDATION

### Abstract

If we go back in time, barely two decades ago, a study on the status of the former head of state in Africa as an object of constitutional law would have been almost impossible. The phenomena of longevity in power within regimes that are nevertheless proclaimed democratic favor less regular and peaceful alternations. Although still significant, these facts have nevertheless decreased, with the fortunate consequence of the increase of members in the category of former heads of State. The widening of the circle of former representatives has indeed led to sufficient normative production to draw the contours of their legal status. The purpose of this thesis is to account for this phenomenon, which is also part of the constitutional engineering of democratic consolidation.

Thus exposed, this study must then be seen as a reflection on the way in which constitutional law seizes the former head of state. Although having a factual dimension, the term status is not, however, limited to an exclusively descriptive approach that would have the function of simply presenting the fate of the former head of state. On the contrary, the study takes an analytical approach, based on the impact of this status on constitutionalism in general.

In addition to the fact that such a subject legitimately takes its place in all the contributions devoted to the framing of political power in Africa the era, marked by the resurgence of the personalization of power and the violation of the principles on which modern constitutionalism is based is conducive to such an exercise.

**Keywords:** Former Head of State, material privilege, Constitutional judge for life, Senator for life, Internal and international responsibility, Immunity, Amnesty, African constitutional identity, Democratic Renewal, Presidential Oath, Supervision of political power.